PLAN D'ENTREPRISE

2024–2025

31 janvier 2024

Table des matières

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL 3
1. À PROPOS DU CAC 4
2. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 5
3. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT 6
4. OBTENIR DES RÉSULTATS : RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DU CAC DURANT L'EXERCICE 2023–2024 7
5. DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ : ACTIVITÉS PRÉVUES ET RÉSULTATS 8
6. DÉTERMINATION ET ATTÉNUATION DES RISQUES POUR LE CAC 13
7. PLANIFICATION PROSPECTIVE POUR L'EXERCICE 2024–2025 19
8. CALENDRIER DE PUBLICATION DES ÉVALUATIONS DURANT L'EXERCICE 2024–2025 23
9. COMMENTAIRE FINANCIER 24
10. DÉCLARATION FINALE 26
ANNEXE A : EXIGENCES DU PLAN D'ENTREPRISE 27
ANNEXE B : CONSEIL D'ADMINISTRATION 28
ANNEXE C : COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE 29

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le CAC est très heureux d'avoir été avisé par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et le ministre de la Santé que sa candidature au premier concours du Fonds stratégique des sciences (FSS) a été retenue. Grâce aux cinq années de financement du FSS, qui débutera à l'exercice 2024–2025, le CAC sera en mesure de continuer à servir le gouvernement et la population du Canada à titre d'organisme agissant en toute indépendance, qui fournit des évaluations faisant autorité des données probantes sur des questions politiques importantes.

Au cours de la prochaine année, le CAC commencera à opérationnaliser un nouveau plan stratégique et à tirer parti de ses nombreuses forces reconnues, et continuera à rechercher des occasions d'améliorer ses politiques et ses processus. Le Plan d'entreprise 2024–2025 offre une vue d'ensemble de l'orientation du CAC et des activités que l'on prévoit réaliser, lesquelles dépendront de l'approbation d'un budget de fonctionnement par le conseil d'administration d'ici au 31 mars 2024. Il décrit notre engagement à achever les deux évaluations commencées en 2023 sur les pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans le système de recherche postsecondaire et sur les technologies de production atypiques au service de la sécurité alimentaire du Canada, et à amorcer deux nouvelles évaluations dont le CAC a été chargé à partir de l'appel de propositions 2023 lancé par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE).

Le CAC s'est également engagé à soutenir des activités de mobilisation des connaissances pour six évaluations terminées en 2023–2024, dont trois confiées par ISDE portant sur les partenariats internationaux en sciences et technologies, les technologies quantiques et l'utilisation des organismes à génome modifié dans la lutte antiparasitaire (entièrement financée par Santé Canada, par le biais d'une entente de contribution avec ISDE).

En ce qui concerne l'avenir, nous sommes heureux que le gouvernement du Canada prévoie lancer ce printemps l'appel de propositions 2024 concernant les évaluations devant être effectuées par le CAC. Ces nouvelles évaluations nous permettront de continuer à mettre à profit notre portefeuille de 70 évaluations réalisées dans les domaines des sciences, des technologies et de l'innovation, de la santé et des sciences de la vie, de l'environnement et de l'énergie, et de la sécurité publique et de la société, toutes effectuées avec le plus grand soin et la plus grande objectivité afin de constituer une ressource fiable et faisant autorité pour les décideurs canadiens.

Cette année sera également marquée par un changement à la direction du CAC. En effet, le conseil d'administration du CAC m'a nommé président-directeur général par intérim à compter du 1er janvier 2024, dans le but d'assurer la continuité des activités et une transition en douceur à la direction après le départ d'Eric M. Meslin, qui assumait les fonctions de président-directeur général depuis 2016. Ma tâche sera de superviser les activités courantes de l'organisme et de maintenir l'engagement du CAC à produire des évaluations impartiales et fondées sur les données probantes afin d'éclairer les décideurs canadiens.

Les transitions vécues par le CAC en matière de gouvernance et de financement font de cette année une année importante, et nous avons hâte de concrétiser les nombreuses occasions qui nous attendent.

Tijs Creutzberg, Ph. D

Président-directeur général par intérim

1. À PROPOS DU CAC

Le CAC est un organisme sans but lucratif indépendant fondé en 2005, qui bénéficie du soutien du gouvernement fédéral pour produire des évaluations indépendantes fondées sur les données probantes et faisant autorité des connaissances qui sous-tendent des questions actuelles et futures d'intérêt public.

Financé par un investissement initial de 30 millions de dollars sur 10 ans, le CAC a ensuite obtenu à plusieurs reprises un financement supplémentaire de 3 millions par année, jusqu'à l'exercice 2023–2024. Le 5 décembre 2024, il a été avisé par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et par le ministre de la Santé qu'il bénéficierait d'un nouveau financement de 17,7 millions de dollars sur 5 ans par le biais du premier concours du Fonds stratégique des sciences. En vertu de la lettre d'octroi, l'attribution pour l'exercice 2024–2025 sera de 3 541 862 $.

Définition des attributs du CAC

Pouvoir de réunir des experts : Le CAC peut faire appel à l'expertise provenant du Canada (et du reste du monde) en sciences de la santé, sciences naturelles, génie, arts, sciences humaines et sciences sociales pour former ses comités. Il a reçu l'aide de plus de 1 000 experts du milieu universitaire, de l'industrie, du secteur public et d'organismes à but non lucratif, qui ont offert leur temps et leur expertise, d'une valeur prudente d'environ 20 millions de dollars. Peu d'organisations ont le pouvoir de rassembler une telle expertise bénévole.

Processus rigoureux et indépendant : Le processus d'évaluation du CAC, fruit de 19 années d'améliorations continues, constitue la principale raison pour laquelle des questions d'évaluation lui sont soumises. Ce processus de recherche rigoureux nécessite un recrutement des membres et des présidents des comités d'experts soumis à un examen strict, une logistique efficace pour les réunions de ces comités et une excellente gestion des examens externes par les pairs de toutes les évaluations, ainsi que les meilleures pratiques de publication, de traduction et de diffusion. Le CAC y parvient grâce à une équipe de chercheurs, d'administrateurs et de professionnels de la communication hautement qualifiés. Tous les rapports sont mis gratuitement à la disposition du public dans les deux langues officielles du Canada. Le processus d'évaluation global est supervisé par un conseil d'administration, avec l'aide des conseils d'un comité consultatif scientifique (CCS) respecté et faisant autorité et la gestion d'une équipe de direction menée par un président-directeur général.

Accent sur les données probantes : Chaque évaluation du CAC vise à synthétiser les meilleures connaissances accessibles sur des questions complexes pour lesquelles les données probantes peuvent être ardues à comprendre, contradictoires ou difficile à rassembler. Il s'agit souvent de cerner les problèmes émergents, les lacunes dans les connaissances et la recherche, les forces du Canada et les tendances et pratiques internationales. Cela demande aussi de définir différentes formes de données, de renseignements et de connaissances. Les évaluations du CAC ne préconisent pas de changement de politique et ne formulent pas de recommandations officielles aux commanditaires. Une fois terminées, elles offrent aux décideurs gouvernementaux ainsi qu'aux chercheurs et aux parties prenantes des renseignements et des données probantes de grande qualité afin d'éclairer les politiques et les pratiques.

2. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le CAC est gouverné par un conseil d'administration indépendant, qui fonctionne selon le modèle voulant que seuls les administrateurs soient aussi membres de ses comités et sans membres collectifs. Il s'agit d'une nouvelle structure de gouvernance, qui a été approuvée le conseil d'administration en mars 2023 à la suite du départ des trois membres collectifs fondateurs — l'Académie canadienne des sciences de la santé (ACSS), la Société royale du Canada (SRC) et l'Académie canadienne du génie (ACG). En vertu de ce nouveau modèle, le conseil d'administration du CAC est désormais responsable de nommer l'ensemble de ses membres.

Parallèlement au passage au nouveau modèle de gouvernance, le conseil d'administration s'est engagé à nommer ses membres sur des critères de compétences et cherche à représenter les groupes de parties prenantes importants, conformément aux recommandations de son conseiller juridique et de celles issues de l'examen de la gouvernance d'entreprise.

Direction de la gouvernance

Le dernier exercice a aussi vu un changement à la gouvernance de l'organisme, alors que le conseil d'administration a nommé Sue Molloy à sa présidence et Jay Kalra à sa vice-présidence. Jay Kalra continuera à présider le comité d'audit, finances, risque et ressources humaines, tandis que Chantal Guay assumera la présidence du comité des candidatures et de la gouvernance, après avoir été présidente par intérim du conseil d'administration durant la transition.
Au cours de l'exercice 2024–2025, le CAC prévoit entreprendre les activités de gouvernance suivantes :

- Réaliser des progrès transformationnels dans le recrutement d'un CA fondé sur les compétences, basé sur les recommandations de l'examen externe de la gouvernance, et selon les instructions du Comité de gouvernance et de mise en candidature.
- Mise en œuvre du plan stratégique approuvé par le conseil d'administration.
- Accomplir des progrès continus dans la mise en œuvre des stratégies et initiatives d'équité, diversité et inclusion (EDI).

Les résultats attendus de ces activités sont comme suit : la mise à jour des processus, des pratiques et des politiques afin de doter le CAC d'une structure de gouvernance et d'une capacité lui permettant de répondre aux besoins du FSS et de positionner le CAC comme un chef de file en matière de gouvernance d'entreprise.

3. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Dans l'exécution de son mandat, le CAC a pour intention stratégique de cerner, d'analyser et d'interpréter les meilleures connaissances accessibles sur des questions importantes pour les Canadiens afin d'éclairer la prise de décision. À cette fin, il met sur pied et soutient des comités d'experts indépendants chargés d'évaluer les données probantes pertinentes concernant des questions d'intérêt public importantes.

Le CAC continue à employer des principes de fonctionnement fondés sur les points suivants :

- *Les gens* : Nous sommes une organisation fondée sur les connaissances, qui s'appuie sur la contribution intellectuelle et professionnelle d'individus. Par conséquent, sa stratégie et ses actions doivent pleinement soutenir et reconnaître, de manière significative, la contribution de son personnel, des membres du conseil d'administration et du CCS et des experts et examinateurs des rapports de renom.
- *La qualité et l'incidence des évaluations* : L'incidence potentielle des évaluations dépend à la fois de la qualité des rapports et de la possibilité pour le CAC de l'influencer. Par conséquent, l'organisation se positionne et positionne ses travaux de façon à respecter les normes de qualité les plus élevées et à réaliser son potentiel d'incidence maximal.
- *L'excellence des processus* : La proposition de valeur du CAC repose sur la capacité de l'organisation à fournir des évaluations indépendantes et fondées sur des données probantes. Un processus transparent, cohérent et rigoureux est primordial pour maintenir la réputation d'organisme indépendant et impartial. Par conséquent, toutes les activités relatives aux évaluations — mobilisation et interactions avec les comités, recherche et rédaction, production des rapports, publication et diffusion, et la mobilisation des connaissances — tiennent compte de l'importance de l'excellence des processus.
- *La mesure de l'efficacité* : Le CAC continue de répondre aux demandes et aux besoins changeants des organismes qui recherchent son expertise. Afin de conserver l'élan et de tenir compte des meilleures pratiques, le CAC a élaboré une stratégie de mesure du rendement pour guider et évaluer ses activités et pour s'assurer qu'il dispose des données nécessaires aux évaluations.

4. OBTENIR DES RÉSULTATS : RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DU CAC DURANT L'EXERCICE 2023–2024

L'exercice 2023–2024 a été très actif pour le CAC.

Huit (8) évaluations se trouvaient à divers stades de réalisation, de la planification jusqu'à la mobilisation après publication.

1. Cinq (5) évaluations demandées par le gouvernement du Canada et financées dans le cadre de l'accord de contribution avec ISDE étaient en cours d'exécution :

Le CAC a planifié et effectué la publication de trois (3) évaluations demandées par ISDE :

- Les organismes à génome modifié dans la lutte antiparasitaire (publiée le 8 novembre 2023)
- Technologies quantiques (publiée le 30 novembre 2023)
- Les partenariats internationaux en science et en technologie (publication prévue avant le 31 mars 2024)

De plus, les comités d'experts du CAC ont réalisé des progrès substantiels sur deux (2) évaluations recommandées par ISDE et dont la publication est prévue pour l'exercice 2024-2025 :

- Pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans le système de recherche postsecondaire
- Technologies de production atypiques au service de la sécurité alimentaire du Canada

2. Le CAC a effectué et publié trois (3) évaluations non demandées par ISDE :

- Incitatifs en aval pour les antimicrobiens à valeur élevée, commanditée par l'ASPC (publiée le 7 septembre 2023)
- Le partage de données sur la santé, commanditée par l'ASPC (publiée le 19 octobre 2023)
- L'avenir de la recherche dans l'Arctique et le Nord canadiens* (publiée le 4 décembre 2023)

** commandité par ArcticNet Inc. au sein d'un consortium de 26 commanditaires*

De plus, le CAC a soutenu de nombreuses séances d'information à l'intention de personnes clés provenant de l'intérieur et de l'extérieur des ministères fédéraux. Ces séances d'information étaient notamment destinées à des ministères et des organismes gouvernementaux, à des parties prenantes en dehors du gouvernement fédéral et à des auditoires étrangers, et avaient pour but d'accroître l'utilisation et l'incidence des données probantes dans l'élaboration des politiques.

5. DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ : ACTIVITÉS PRÉVUES ET RÉSULTATS

Le plan d'entreprise 2023–2024 comportait six objectifs permanents :

1. *Améliorer la réactivité* : Élaborer et fournir une gamme de services qui répondent aux besoins des commanditaires;
2. *Réaliser son potentiel* : Susciter des questions de la plus haute importance et pertinence pour le Canada et les gens au Canada;
3. *Maintenir l'excellence* : Continuer à améliorer le respect des normes d'excellence scientifique et de services de haute qualité;
4. *Devenir durable* : Établir un flux de financement à long terme dans le cadre de l'élaboration d'une argumentation convaincante en vue de l'obtention d'une subvention du FSS;
5. *Favoriser la collaboration* : Renforcer les relations avec l'ensemble des contributeurs de l'écosystème des conseils scientifiques pour atteindre les objectifs du CAC;
6. *Augmenter la visibilité* : Augmenter la visibilité et la connaissance du CAC pour accroître l'influence de l'organisation.

Les tableaux suivants présentent l'état d'avancement des activités prévues pour chacun des six objectifs du CAC décrits dans le plan d'entreprise 2023–2024, les progrès réalisés et les résultats atteints jusqu'ici.

OBJECTIF N° 1 : AMÉLIORER LA RÉACTIVITÉ

Activités prévues	Progrès	Résultats atteints
Évaluations commanditées par ISDE		
Terminer trois (3) évaluations demandées par ISDE	TERMINÉ	• Les organismes à génome modifié dans la lutte antiparasitaire (publiée le 8 novembre 2023) • Technologies quantiques (publiée le 30 novembre 2023) • Les partenariats internationaux en science et en technologie (publication prévue avant le 31 mars 2024)
Effectuer des progrès substantiels dans deux (2) évaluations demandées par ISDE	TERMINÉ	Des progrès substantiels ont été réalisés dans les évaluations suivantes : • Pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans le système de recherche postsecondaire; • Technologies de production atypiques au service de la sécurité alimentaire du Canada. Ces deux évaluations devraient être achevées au cours de l'exercice 2024–2025.

Évaluations non demandées par ISDE		
Compléter trois (3) évaluations demandées en dehors de l'accord avec ISDE	TERMINÉ	Trois (3) évaluations furent complétées : • L'avenir de la recherche dans l'Arctique et le Nord canadiens (ArcticNet Inc. et consortium de commanditaires) • Incitatifs en aval pour les antimicrobiens à valeur élevée (ASPC) • Le partage de données sur la santé (ASPC)
Une (1) évaluation par Santé Canada était en démarrage.	NON RÉALISÉ	Deuxième de deux évaluations prévues dans le cadre de l'engagement pluriannuel initial de Santé Canada à l'égard du CAC. Santé Canada a décidé de ne pas procéder avec cette évaluation au cours de l'exercice 2023-24.

OBJECTIF N° 2 : RÉALISER SON POTENTIEL

Activités prévues	Progrès	Résultats atteints
Effectuer un exercice de planification stratégique complet	EN COURS	Le conseil d'administration est sur la bonne voie pour approuver un nouveau plan stratégique d'ici au 31 mars 2024
Réaliser des progrès transformationnels dans la mise en œuvre d'une structure de gouvernance d'entreprise améliorée	TERMINÉ	Conformément à la section sur la gouvernance d'entreprise qui précède, le CAC a institué un nouveau modèle de gouvernance pour le conseil d'administration.
Continuer à accroître le rayonnement et les relations	EN COURS	Les activités de réseautage en personne et virtuelles — en particulier les réunions, les séances d'information et le dialogue avec les parties prenantes pertinentes par l'entremise des médias sociaux — ont renforcé la connaissance des évaluations et accru leur rayonnement.
En collaboration avec ISDE, soutenir le lancement de l'appel de propositions annuel (financé par le FSS)	TERMINÉ	Le CAC devrait recevoir le mandat de se pencher sur les sujets retenus à la suite de l'appel de propositions.
Lancer de nouvelles évaluations d'importance pour le Canada par le biais de l'accord de financement avec ISDE et du soutien de commanditaires fédéraux non inclus dans l'accord de contribution avec ISDE.	NON RÉALISÉ	Une deuxième évaluation devait être attribuée au CAC dans le cadre de l'engagement de Santé Canada à lui confier plusieurs évaluations, mais elle a été annulée au 3e trimestre de 2023.
Préparer une demande auprès du FSS qui harmonise les capacités du CAC avec les besoins prioritaires du gouvernement du Canada.	TERMINÉ	La candidature du CAC au concours du FSS fut retenue.

OBJECTIF N° 3 : MAINTENIR L'EXCELLENCE

Activités prévues	Progrès	Résultats atteints
Continuer à actualiser et à réviser, s'il y a lieu, la méthodologie des évaluations et les leçons apprises et les appliquer aux évaluations futures, en s'appuyant sur les conseils du CCS.	TERMINÉ	Une mise à jour des pratiques et politiques d'évaluation du CAC incluant : • Actualisation de la méthodologie de gestion du cycle de vie des évaluations afin de la rendre plus adaptable aux différents types d'évaluations et aux pratiques actuelles, telles que l'IA. • Les facteurs relatifs à l'EDI pour la composition des comités d'experts. • Amélioration des relations avec les contributeurs autochtones et l'emploi du savoir autochtone, en s'appuyant sur l'évaluation sur la recherche dans l'Arctique, dont la moitié du comité d'experts est autochtone.
Continuer à renforcer les pratiques de publication et de diffusion des rapports, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, la traduction, la communication et la durabilité.	TERMINÉ	Le CAC étudie et affine en permanence les processus de communication et de publication afin qu'ils soutiennent de manière efficace et efficiente l'excellence continue. • Mettre à jour le guide de style du CAC pour tenir compte des nouvelles tendances et des meilleures pratiques. • Accroître les processus de rayonnement et de mise à contribution des comités d'experts dans la diffusion et la mobilisation des évaluations. • Diversifier et adapter les produits de diffusion pour mieux répondre aux besoins des groupes de savoir stratégiques. • Bien se préparer à un calendrier de publication ambitieux et exécuter ce calendrier, qui comprend la diffusion de cinq rapports d'évaluation en quatre mois.
Encourager activement le personnel du CAC à veiller à sa santé mentale et à son bien-être général.	EN COURS	La direction surveille en permanence le bien-être de son personnel et fait preuve d'ouverture quant aux problèmes de santé mentale auxquels il est confronté. Le CAC avait décelé des lacunes dans son régime d'assurance collective traditionnel en ce qui concerne la couverture des soins de santé mentale et s'était efforcé de les combler lors de son renouvellement afin de garantir que les membres de son personnel et leur famille bénéficient du soutien dont ils ont besoin.
Actualiser et améliorer les indicateurs de rendement et les mesures de la qualité et de l'incidence des évaluations du CAC qui les accompagnent.	EN COURS	Des progrès constants ont été réalisés en ce qui concerne les critères et les processus d'amélioration des méthodes d'évaluation. Les procédures internes ont été actualisées. De nouvelles mesures de l'incidence ont été élaborées et testées. Le CAC utilise les outils Google Analytics et un tableau de bord de rendement sur mesure pour faire le suivi de la fréquentation du site Web, du téléchargement des rapports, des échanges sur les réseaux sociaux et leur portée.
Se concentrer sur les moteurs de la motivation organisationnelle à l'égard de l'EDI	EN COURS	Le CAC a collaboré avec l'Institut de la diversité pour déterminer les possibilités d'améliorer l'EDI dans les politiques et les pratiques du CAC.

OBJECTIF Nº 4 : ACTUALISER LES MODÈLES DE FINANCEMENT

Activités prévues	Progrès	Résultats atteints
Adapter les politiques afin de satisfaire les exigences de l'entente de contribution avec le FSS, au besoin, et harmoniser la capacité pour répondre aux demandes du FSS	EN COURS	Les ébauches de politiques en sont à leurs dernières étapes d'élaboration
Opérationnaliser le nouveau plan stratégique du CAC en s'appuyant sur les solides bases de l'entente de contribution avec le FSS	EN COURS	Le plan stratégique est sur la bonne voie pour être opérationnel à l'exercice 2024–2025.

OBJECTIF Nº 5 : FAVORISER LA COLLABORATION

Activités prévues	Progrès	Résultats atteints
Continuer à accroître les possibilités de soutenir les activités de mobilisation des connaissances en collaboration avec l'ensemble de l'écosystème consultatif scientifique en ce qui concerne les évaluations du CAC.	TERMINÉ	Maintien des liens entre les organismes clés afin de mieux faire connaître les évaluations du CAC et les possibilités de mobilisation des connaissances. Le CAC a établi un partenariat avec LaSciencedAbord sur les activités de mobilisation des connaissances relatives à la mésinformation. Le CAC a organisé deux séances de discussion lors de la conférence annuelle du Centre sur les politiques scientifiques canadiennes (CPSC).
Continuer à créer des possibilités de collaboration entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et le CAC afin d'atteindre les objectifs de diffusion et d'utilisation des évaluations.	EN COURS	Le CAC a renforcé ses relations avec les principaux groupes de parties prenantes afin d'améliorer l'impact des évaluations. Parmi les organismes non gouvernementaux concernés, citons le Canadian Conservation and Land Management, le World AMR Congress, l'Alliance pharmaceutique pancanadienne, l'Agence des médicaments et des technologies de la santé au Canada, Quantum Days et l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. En ce qui concerne les organismes gouvernementaux, mentionnons divers groupes au sein des Instituts de recherche en santé du Canada, d'Environnement et Changement climatique Canada, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, d'Infrastructure Canada, et de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada.
Continuer à renforcer les relations avec tous les contributeurs à l'écosystème consultatif scientifique, en accordant la priorité au Bureau de la Conseillère scientifique en chef	EN COURS	Le CAC a renforcé ses actuelles collaborations avec des organismes tels que l'Institut de recherche sur la science, la société et la politique publique, le CPSC et le projet ExACT financé par l'Union européenne.
Continuer à créer des possibilités de collaboration et de partenariat au sein de projet d'intérêt commun.	TERMINÉ	Le CAC a collaboré à de nouveaux projets, notamment avec CAE et avec les commissaires à la protection de la vie privée fédéral et provinciaux.

Amorcer la planification d'activités rendues possibles par la subvention du FSS, dont une partie sera affectée à un futur fonds d'impact (soutien à la collaboration)	NON RÉALISÉ	Le CAC n'allouera pas de ressources provenant du FSS au fonds d'impact proposé.

OBJECTIF N° 6 : AUGMENTER LA VISIBILITÉ

Activités prévues	Progrès	Résultats atteints
Exécuter la stratégie globale de mobilisation des connaissances du CAC par l'établissement de partenariats à cet effet, l'élargissement de l'ensemble des stratégies de communication et de mobilisation des connaissances et l'amélioration continue de ses pratiques d'évaluation afin d'y intégrer la mobilisation des connaissances.	EN COURS	Le CAC a continué à améliorer ses processus, produits et partenariats touchant la mobilisation des connaissances.
Faire connaître la valeur du CAC par tous les moyens appropriés et par les plateformes de médias sociaux.	EN COURS	Les renseignements découlant du suivi de l'incidence contribueront à la capacité du CAC à communiquer la valeur de ses évaluations. Les évaluations permettront de mieux faire connaître le CAC, ce qui entraînera une augmentation de la demande d'évaluations au sein du gouvernement fédéral et de la part d'autres commanditaires.
Continuer à améliorer la présence et la marque en ligne du CAC par le déploiement d'un contenu accessible.	EN COURS	La présence active du CAC sur diverses plateformes de médias sociaux illustre la croissance de cette nouvelle forme de communication, en plus des mentions dans les médias traditionnels.
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'incidence numérique conforme au nouveau plan stratégique	EN COURS	Une stratégie est en cours d'élaboration, qui soutiendra et s'harmonisera avec le prochain plan stratégique.

6. DÉTERMINATION ET ATTÉNUATION DES RISQUES POUR LE CAC

La gestion des risques fait partie intégrante d'une bonne gouvernance. Il s'agit d'un élément à prendre en considération dans toutes les activités du conseil d'administration, du personnel et des bénévoles, et qui motive l'instauration d'une culture de la prise de conscience des risques dans une organisation.

La gestion des risques n'implique pas nécessairement une aversion au risque. Au contraire, les organisations doivent équilibrer les possibilités et les menaces afin d'atteindre leurs objectifs d'une façon compatible avec leurs valeurs et leur tolérance au risque. Pour être réussie, la gestion des risques nécessite le respect des bonnes pratiques et procédures, alors que son échec peut être douloureux et coûteux.

Le conseil d'administration du CAC utilise un cadre de détermination et d'atténuation des risques conforme à celui d'autres organismes à but non lucratif. Ce cadre comporte quatre grandes catégories de risques stratégiques : (i) adaptabilité, (ii) dépendance, (iii) capacité et (iv) crédibilité, lesquelles sont subdivisées en dix risques spécifiques qui font l'objet d'un suivi dans le temps. Le conseil d'administration et la direction ont évalué les risques et proposé des stratégies d'atténuation pour l'exercice 2024–2025.

La détermination des risques est généralement basée sur des évaluations subjectives et éclairées de la probabilité ou de la vraisemblance d'un préjudice, de l'incidence ou de l'ampleur du préjudice et de la mesure dans laquelle ces risques peuvent être atténués. En général :

- un risque est considéré comme minime s'il est peu probable que le préjudice se produise et, s'il se produisait, son incidence serait faible et facile à gérer;
- un risque est considéré comme modéré si le préjudice est susceptible de se produire et, s'il se produisait, son incidence serait modeste et nécessiterait une gestion et un suivi continus;
- un risque est considéré comme élevé si le préjudice est très probable et que, s'il se produisait, son incidence sur l'organisation serait importante et nécessiterait une gestion, un examen, une évaluation et une réponse continus et considérables.

Les catégories et la description des risques sont présentées dans le même ordre que les années précédentes. Les propositions d'évaluation et d'atténuation ont toutefois été modifiées pour l'exercice 2024–2025.

Catégorie	Description, évaluation et atténuation du risque
Adaptabilité L'*adaptabilité* fait référence au risque associé aux changements dans les environnements internes et externes.	*1. Perte (ou absence) d'expertise en gouvernance au sein du conseil d'administration et du comité consultatif scientifique, menant à une gouvernance sous-optimale pour l'organisation.* Évaluation Il existe un risque modéré de manque ou de perte d'expertise en matière de gouvernance d'entreprise au conseil d'administration, compliqué par les difficultés posées par la transition au sein de la structure de gouvernance d'entreprise. Il existe un risque modéré de perte de mémoire organisationnelle au sein du CCS en ce qui concerne les pratiques, les propositions et les contributions antérieures, car les postes vacants ont été pourvus et les mandats sont échelonnés. Il existe un risque modéré de ne pas prévoir l'importance d'adopter une stratégie et de mettre en œuvre des approches en matière d'EDI dans l'ensemble de l'organisation, y compris au sein du conseil d'administration et du comité consultatif scientifique. Atténuation • Adoption d'un ensemble de grilles de compétences concernant les administrateurs et recrutement d'administrateurs indépendants et engagés pour combler les lacunes actuelles et futures du conseil d'administration. • Adoption de pratiques de pointe en matière de gouvernance du conseil d'administration, et actualisation des politiques et procédures pertinentes concernant les organismes à but non lucratif et respect des critères de gouvernance du FSS, notamment adopter les recommandations pertinentes de l'examen externe de la gouvernance du CAC; Le CCG reste déterminé à faire en sorte que le CAC assume ses responsabilités en matière de suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre d'un plan d'action sur l'EDI.
	2. Incapacité à répondre pleinement à la hausse des demandes d'évaluation de la part de commanditaires autres qu'ISDE. Évaluation Selon les exigences prévues en matière de flux de travail et de trésorerie, il existe un risque modéré à élevé que le CAC ne parvienne pas à obtenir un financement suffisant pour maintenir la capacité opérationnelle. Atténuation • L'octroi d'un financement au CAC par le FSS à partir de l'exercice 2024–2025 peut permettre de répondre à la demande d'évaluations provenant de ministères, organismes et sociétés d'État fédéraux. • L'exécution du nouveau plan stratégique du CAC sera axée sur la croissance et tirera parti de la capacité actuelle en ressources humaines de l'organisme.
Dépendance La *dépendance* fait référence aux risques associés à la dépendance envers les autres parties pour atteindre les objectifs	*3. Diminution de la qualité des évaluations due à l'incapacité d'attirer des présidents, des membres pour les comités d'experts et des examinateurs compétents, qui entraînerait une coupure du financement du CAC.* Évaluation Il existe un risque modéré que des comités d'experts ne puissent être constitués, ce qui entraînerait des évaluations sous-optimales. Il existe un risque modéré qu'il soit impossible de recruter des présidents, ce qui entraînerait des réunions mal dirigées.

stratégiques et opérationnels.	Enfin, il existe un risque modéré de ne pas pouvoir attirer des pairs examinateurs, ce qui réduirait la qualité globale des rapports d'évaluation. Atténuation • Continuer à renforcer les relations avec les vastes communautés de parties prenantes pour qu'elles fournissent des idées de présidents et de membres pour les comités d'experts; • Envisager d'accorder des honoraires modérés ou une reconnaissance aux membres et aux présidents des comités d'experts (en fonction des données probantes de l'amélioration de l'EDI); • Revoir les processus d'approbation et de formulation de conseils du conseil d'administration et du comité consultatif scientifique afin d'optimiser leur expertise et leur autorité. • Mettre en œuvre des lignes directrices et des pratiques améliorées en matière d'EDI, telles qu'elles ont été présentées dans l'examen externe effectué par l'Institut de la diversité;
	4. De mauvaises relations avec la communauté des experts conduiront à des relations sous-optimales, à une perte de crédibilité du CAC ou à un moindre accès à l'expertise. Évaluation Il existe un risque modéré que le CAC ne soit pas en mesure de gérer ou d'entretenir efficacement les relations avec la communauté des experts. Atténuation • Continuer à améliorer la pratique actuelle du CAC consistant à maintenir le lien avec les anciens membres des comités d'experts; • Poursuivre les échanges avec l'ensemble de l'écosystème scientifique et politique au sein duquel seront déterminés les possibles membres des comités d'experts; • Continuer à améliorer l'étendue et la diversité des experts siégeant au CCS; • Le président du CAC poursuivra ses relations actives et publicisées au sein de l'écosystème scientifique et politique à Ottawa, au Canada et à l'étranger; • Poursuivre le dialogue avec le CCS, dont les membres échangent régulièrement avec une vaste communauté d'experts; • Continuer à entretenir des relations productives avec des universitaires de premier plan au Canada et dans le reste du monde, qui constituent une ressource respectée pour la nomination à la présidence et au sein des comités d'experts du CAC, comme pairs examinateurs et membres du conseil d'administration et du CCS, et qui sont bien placés pour contribuer aux activités de mobilisation des connaissances.
	5. De mauvaises relations avec le gouvernement du Canada entraîneront une perte de confiance. Évaluation Il existe un risque modéré que la capacité du CAC à répondre aux besoins du gouvernement soit entravée par des stratégies de communication inefficaces ou d'autres obstacles à de bonnes relations de travail avec celui-ci. Atténuation

	• Le président du CAC doit poursuivre ses échanges réguliers avec les sous-ministres, les responsables des ministères, des organismes et des conseils subventionnaires et avec la Conseillère scientifique en chef, et nouer le dialogue avec les sous-ministres et DG identifiés par ISDE; • L'équipe de la haute direction du CAC doit poursuivre ses interactions régulières avec ses homologues des organismes et ministères; • La réorganisation interne visant à se concentrer sur les programmes plus importants accroîtra la visibilité du CAC auprès des commanditaires gouvernementaux; • Accroître les occasions pour le conseil d'administration et le comité consultatif scientifique de nouer des liens avec la communauté élargie des parties prenantes afin de faire connaître les activités du CAC; • Maintenir en place des mécanismes pour garantir le respect intégral de l'entente de financement avec ISDE; • Continuer à produire le rapport annuel et un plan d'entreprise dans les délais appropriés.
	6. La perte de continuité du processus d'évaluation entraînera une perturbation importante des activités et de la qualité des évaluations (p. ex. retards et perte de connaissances internes). Évaluation Il existe un risque élevé que la rotation de personnel au CAC (volontaire et non volontaire) entraîne une perturbation importante des activités et de la qualité des évaluations (p. ex. retards et perte de connaissances internes). Atténuation • La direction est en train d'adopter une politique proactive en matière d'épanouissement et de développement professionnels; • La direction améliorera sa stratégie de récompense et de rétention du personnel; • Le CAC poursuit l'actualisation de sa méthodologie de gestion du cycle de vie des évaluations (CALM), le protocole documenté qui fournit une orientation concrète pour l'ensemble du processus d'élaboration des évaluations; • La direction poursuivra la mise en œuvre d'un modèle amélioré de gestion du rendement à l'aide d'un ensemble de jalons clés et de points de contrôle pour chaque poste afin de récompenser l'amélioration des compétences, des capacités et de la productivité.
	7. Diminution de l'aptitude, de la compétence, des connaissances et de la productivité en raison de l'effet du travail hybride sur l'environnement de travail. Évaluation Il existe un risque modéré que le CAC ne soit pas en mesure d'attirer ou de retenir des employés possédant le niveau de compétences et d'aptitude requis pour l'exécution des évaluations ou la gestion des affaires internes — ainsi que pour maintenir des connaissances d'une étendue adéquate pour réaliser les programmes d'évaluation. De plus, pour que le CAC réussisse dans le monde du travail hybride, il sera essentiel de faciliter la souplesse et l'autonomie des employés. Atténuation

	• La direction du CAC met l'accent sur le mentorat et l'encadrement du personnel lorsqu'en bureau; • Le CAC encouragera le perfectionnement professionnel et fera preuve de souplesse dans sa politique à cet égard afin de permettre à un plus grand nombre de membres de son personnel de suivre des activités qui améliorent leur épanouissement et leur développement professionnels; • La direction du CAC développera des stratégies pour inciter le personnel à se rendre au bureau en cherchant à éliminer les obstacles, réels ou perçus.
Crédibilité La *crédibilité* fait référence aux risques associés à la réputation et à la pertinence du CAC.	*8. Risque pour la réputation concernant la qualité et la publication des évaluations* Évaluation Il existe un risque minime pour la réputation que le CAC autorise ou permette la diffusion d'évaluations de mauvaise qualité ou la communication publique de renseignements sur des évaluations à la suite de fuites, qui sont soumis à un embargo ou qui sont confidentiels — des actes qui nuisent à la perception de la réputation du CAC en tant qu'organisation objective et indépendante dotée de politiques de protection de l'intégrité de ses processus. Atténuation • Continuer à appliquer les mesures d'embargo sur tous les rapports du CAC avant leur publication; • Continuer à exiger des membres des comités d'experts, des présidents et des pairs examinateurs qu'ils se conforment à la politique sur la confidentialité et les conflits d'intérêts comme condition pour faire partie d'un comité d'experts ou examiner une évaluation, ainsi qu'en ce qui concerne les déclarations ou les présentations concernant les rapports ou les examens de ces derniers; • Actualiser les politiques et pratiques concernant les réunions d'information destinées aux commanditaires afin de répondre à l'évolution des besoins; • Continuer à appliquer la politique du CAC sur la publication de rapports durant les élections; • Maintenir la conformité des politiques et pratiques de communication interne avec les engagements du CAC en matière d'indépendance, de confidentialité et d'excellence.
	9. Perception négative de l'objectivité et de l'indépendance intellectuelle Évaluation Il existe un risque modéré que le CAC soit perçu comme manquant d'objectivité et d'indépendance dans ses évaluations, ce qui limiterait l'incidence de ces dernières. Atténuation • Pour les membres des comités d'experts et des commanditaires, continuer à mettre l'accent sur les processus et procédures du CAC qui garantissent l'objectivité des évaluations des données probantes et le recours à des méthodes non partisanes d'évaluation; • Continuer à utiliser le CCS comme une ressource objective du conseil d'administration en ce qui concerne les questions d'évaluation et le recrutement des membres des comités d'experts et des pairs examinateurs;

	Veiller à ce que le processus d'examen des rapports, qui fait appel à des pairs et à des contrôleurs, préserve l'intégrité des rapports d'évaluation et le fait qu'ils sont guidés par les données probantes.
	10. Risque d'atteinte à la réputation en raison d'une violation de la cybersécurité Évaluation Il existe un risque modéré que les activités du CAC soient perturbées en raison d'une violation de la sécurité causée par une erreur humaine. Atténuation • Continuer à accorder la priorité aux violations de la confidentialité des données et aux risques cybernétiques relatifs au matériel de formation du personnel et des comités d'experts; • Continuer à apporter des améliorations de premier plan en matière de sécurité des logiciels et du matériel. Par exemple, (1) le stockage des données du CAC (serveurs) et les sauvegardes du système s'effectuent actuellement sur place, mais ils seront transférés dans le nuage par l'intermédiaire d'un centre de données Next Gen Tier 3 à haute sécurité et (2) le CAC va introduire l'authentification à deux facteurs; • Poursuivre la formation en ligne obligatoire du personnel sur la cybersécurité et les tests continus de protection contre l'hameçonnage avec Knowbe4 (la plus grande plateforme mondiale de formation et de la sensibilisation à la sécurité et de simulation d'hameçonnage); • Renouveler l'assurance cybernétique afin que le CAC soit entièrement couvert en cas de cyberattaque. • Poursuivre l'évaluation complète et permanente des menaces et des risques de cybersécurité afin de connaître les nouveaux points faibles qui pourraient apparaître et de prendre des mesures immédiates pour combler les lacunes;

Sommaire du profil de risque global

Le risque actuel identifié au point 6 est le plus important auquel le CAC a été confronté depuis de nombreuses années et mérite la plus grande attention durant l'exercice à venir.

Les autres risques sont considérés comme minimes à modérés, et les mesures d'atténuation actuelles de tous les risques sont appropriées. Par conséquent, aucun des risques définis n'est jugé élevé. Une vigilance constante est toutefois nécessaire afin de détecter les nouveaux risques et les changements à l'évaluation des menaces connues.

7. PLANIFICATION PROSPECTIVE POUR L'EXERCICE 2024–2025

Le CAC s'est engagé à fournir des évaluations de grande qualité fondées sur les données probantes, sur des sujets importants pour l'ensemble du gouvernement. Les objectifs pour 2024–2025 qui suivent et les actions correspondantes feront en sorte que le CAC respectera son engagement. Il convient cependant de noter que ces actions ont été pensées avant la finalisation du nouveau plan stratégique et de l'entente de contribution avec le FSS, et qu'elles pourraient donc devoir être ajustées.

Situation financière

À la fin de l'exercice 2023–2024, le CAC aura prélevé 13,5 M$ du fonds de 13,5 M$, laissant un solde de 0 $ pour l'année restante de l'entente de financement avec ISDE. Le financement de 3 541 862 $ octroyé par le FSS pour l'exercice 2024–2025 permettra au CAC de terminer deux évaluations confiées par ISDE et d'en amorcer deux nouvelles également confiées par ISDE et provenant de l'appel de propositions 2023.

Objectifs, activités et résultats attendus pour l'exercice 2024–2025

Jusqu'à ce qu'il adopte son nouveau plan stratégique en 2024, le CAC continuera à s'efforcer d'atteindre ses six objectifs fondamentaux permanents :

- Améliorer la réactivité
- Réaliser son potentiel
- Maintenir l'excellence
- Devenir durable
- Favoriser la collaboration
- Augmenter la visibilité

Le CAC reconnaît l'importance d'élaborer des indicateurs de rendement et d'incidence pertinents afin d'améliorer sa capacité à rendre compte de la façon dont il atteint les résultats escomptés. Des indicateurs appropriés pour nos objectifs sont un élément important de la capacité de gestion du rendement. Vous trouverez ci-dessous les principales activités prévues pour l'exercice 2023–2024 ainsi que les résultats escomptés liés aux six objectifs fondamentaux.

OBJECTIF N° 1 : AMÉLIORER LA RÉACTIVITÉ

Produire, dans les meilleurs délais, des évaluations qui répondent aux besoins des commanditaires.

Activités prévues et résultats attendus (à court et moyen terme) :

Évaluations demandées par ISDE

- Terminer les deux (2) évaluations en cours demandées en vertu de l'accord de contribution avec ISDE :
  - Pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans le système de recherche postsecondaire;
  - Technologies de production atypique au service de la sécurité alimentaire du Canada.
- Réaliser des progrès substantiels dans deux (2) évaluations demandées par ISDE dans le cadre de l'appel de propositions 2023 :

  - Trouver l'équilibre entre la sécurité de la recherche et la science ouverte pour la recherche préoccupante à double usage
  - L'état de la science et de la technologie et L'état de la recherche et développement industrielle au Canada
- Après l'appel de propositions d'ISDE au printemps 2024, le personnel du CAC entamera l'étape des recherches préparatoires pour lancer de nouvelles évaluations demandées par ISDE et financées par le FSS au cours de l'exercice 2024-2025.

Le CAC s'efforcera de lancer au moins une autre évaluation non commanditée par ISDE, entièrement financée par un commanditaire autre que ISDE (par le biais d'un accord de contribution modifié avec ISDE).

OBJECTIF N° 2 : RÉALISER SON POTENTIEL

Continuer à attirer des questions hautement prioritaires (en importance et en pertinence) pour le Canada et les gens au Canada, qui bénéficieraient des forces du CAC en matière d'évaluation.

Activités prévues :

- Commencer la mise en œuvre du plan stratégique;
- Apporter des changements transformationnels à la composition du conseil d'administration grâce à une matrice de compétences pour le recrutement de nouveaux administrateurs.
- Continuer à accroître le rayonnement et les relations avec les parties prenantes, les champions et les fonctionnaires fédéraux concernés, ainsi qu'avec (s'il y a lieu) le Bureau de la Conseillère scientifique en chef, afin de faire connaître le travail du CAC et de soutenir la science par le biais de politiques et d'une prise de décision éclairée;
- En collaboration avec ISDE, soutenir l'appel de propositions annuel 2024 (financé par le FSS);
- Se préparer en vue de la subvention du FSS afin d'harmoniser les capacités du CAC avec les besoins prioritaires du gouvernement du Canada. Entre autres :
  - Faire en sorte que le CAC dispose du personnel approprié pour répondre aux besoins.
  - Déterminer les possibles révisions à la structure permettant le mieux de répondre aux besoins.
  - Optimiser la mobilisation et l'adoption des évaluations réalisées par le CAC.

Résultats attendus (à court et moyen terme) :

- Plus grande connaissance du CAC au sein de tout le gouvernement;
- Hausse de l'étendue et de la portée des demandes, ainsi que de la qualité des questions soumises de la part de l'ensemble du gouvernement;
- Actualisation des processus, des pratiques et des politiques pour doter le CAC de la structure de gouvernance et de la capacité adéquates pour répondre aux besoins du FSS et de réaliser véritablement le potentiel du CAC à soutenir l'engagement du gouvernement canadien en faveur de l'élaboration de politiques fondées sur les données probantes;
- Harmonisation et croissance à la suite de la mise en œuvre du plan stratégique.
- Conseil d'administration indépendant renouvelé sur des critères de compétences permettant de

rehausser la gouvernance d'entreprise.

OBJECTIF N° 3 : MAINTENIR L'EXCELLENCE

Améliorer continuellement tous les processus liés aux évaluations pour que le CAC continue à respecter ses normes d'excellence, ou de faire mieux, dans la conduite de ces évaluations.

Activités prévues :

- Continuer à actualiser et à réviser la méthodologie des évaluations et les leçons apprises lorsqu'approprié et à les appliquer aux travaux futurs, en s'appuyant sur l'examen de la façon dont le CAC utilise les données probantes effectué par le CCS;
- Continuer de renforcer les pratiques de publication et de diffusion des rapports, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, la traduction, la communication et la durabilité;
- Continuer d'améliorer les indicateurs de rendement et les mesures de la qualité et de l'incidence des évaluations du CAC;
- Continuer de se concentrer sur les moteurs de la motivation organisationnelle : l'épanouissement et le perfectionnement, la diversité et l'inclusion, et la santé mentale;
- Lancer l'examen des politiques et processus du CAC en matière de l'EDI

Résultats attendus (à court et moyen terme) :

- La rétroaction des commanditaires, notamment au moyen d'enquêtes menées par ISDE, continuera à démontrer la valeur du CAC pour l'élaboration de politiques;
- Des employés d'une qualité exceptionnelle seront retenus et recrutés;
- Le CAC continuera d'attirer les meilleurs experts pour présider les comités d'experts et y siéger;
- Les mesures de l'incidence des évaluations continuent de démontrer la valeur du CAC pour les commanditaires et pour le Canada.

OBJECTIF N° 4 : ACTUALISER LES MODÈLES DE FINANCEMENT

Établir une stratégie de développement pour devenir durable après la période de financement du FSS.

Activités prévues :

- Se préparer à la période anticipée de financement par le FSS en procédant à une harmonisation des capacités;
- Mettre le nouveau plan stratégique du CAC en œuvre, tout en s'appuyant sur les solides bases de l'accord de contribution avec le FSS.

Résultats attendus (à court terme) :

- Collaboration avec ISDE à la mise en œuvre d'un nouvel accord de contribution au cours de l'exercice 2024–2025;
- Lancement d'une stratégique de développement approuvée par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2024–2025;
- Travailler vers le lancement d'une évaluation non commandité par ISDE

- Travailler vers le lancement d'un premier appel de propositions d'évaluations coparrainées (cofinancées) national.

OBJECTIF N° 5 : FAVORISER LA COLLABORATION

Continuer à promouvoir la collaboration avec l'ensemble de l'écosystème consultatif scientifique afin d'atteindre des objectifs communs.

Activités prévues :

- Continuer à renforcer les relations avec tous les contributeurs à l'écosystème consultatif scientifique, en accordant la priorité au Bureau de la Conseillère scientifique en chef;
- Continuer à accroître les possibilités de soutenir les activités de mobilisation des connaissances en collaboration avec l'ensemble de l'écosystème consultatif scientifique en ce qui a trait aux évaluations du CAC;
- Continuer à créer des possibilités de collaboration et de partenariat au sein de projets d'intérêt commun;
- Continuer à créer des possibilités de collaboration entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et le CAC afin d'atteindre les objectifs de diffusion et d'utilisation des évaluations.

Résultats attendus (à court et moyen terme) :

- Relations renforcées avec l'ensemble de l'écosystème consultatif scientifique afin d'améliorer la demande d'évaluations au CAC, leur utilisation et leur incidence.

OBJECTIF N° 6 : AUGMENTER LA VISIBILITÉ

Augmenter la visibilité et la connaissance du CAC pour accroître l'influence de l'organisation.

Activités prévues :

- Exécuter la stratégie globale de mobilisation des connaissances du CAC par l'établissement de partenariats à cet effet, l'élargissement de son ensemble de stratégies de communication et de mobilisation des connaissances et l'amélioration continue de ses pratiques afin d'intégrer l'innovation dans la mobilisation des connaissances;
- Communiquer la valeur du CAC par tous les moyens appropriés et par les plateformes de médias sociaux;
- Continuer à améliorer la présence en ligne du CAC en diffusant du contenu accessible;
- Finaliser et mettre en œuvre une stratégie d'incidence numérique.

Résultats attendus (à court et moyen terme) :

- La communication et les activités de mobilisation permettront de mieux faire connaître le CAC, ce qui entraînera une augmentation de la demande d'évaluations au sein du gouvernement fédéral et de la part d'autres commanditaires;
- Les renseignements découlant du suivi de l'incidence continueront de contribuer à la capacité du CAC à faire connaître la valeur des évaluations du CAC.

8. CALENDRIER DE PUBLICATION DES ÉVALUATIONS DURANT L'EXERCICE 2024–2025

Titre provisoire de l'évaluation	Diffusion publique prévue
Pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans le système de recherche postsecondaire	Hiver Exercice 2024–2025
Technologies de production atypique au service de la sécurité alimentaire du Canada.	Hiver Exercice 2024–2025

9. COMMENTAIRE FINANCIER

Exercice 2023-2024

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers vérifiés de l'exercice 2022-2023, inclus dans le *Rapport annuel* 2022. Ce commentaire financier est fourni conformément aux exigences de l'accord de contribution entre le CAC et ISDE.

Dans le cadre de son mandat, le CAFRRH du conseil d'administration s'est réuni régulièrement tout au long de l'exercice pour examiner la situation financière du CAC.

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers disponibles du CAC s'étaient de 589 000 $, ce qui représente la somme totale de son compte de compensation différée[1]. Cela exclut :

- Les 1 328 491 $ en recouvrements (comptes débiteurs) pour les travaux sur les évaluations pour le compte de l'ASPC en dehors de l'entente de financement avec ISDE;
- Les 1 k$ en rémunération différée (passif d'indemnités de départ).

À la fin de l'année civile 2023, le total des actifs financiers du CAC était de 1,9 M$.

Évolution de la situation financière Actifs financiers au 31 décembre 2023

Comptes d'exploitation courants	586 000 $
Comptes d'épargne affaires Premium	4 000 $
	590 000 $
Dépenses annuelles cumulatives d'ISDE	2 040 000 $
Prévision des dépenses d'ISDE T4	790 000 $
Sous-total	2 830 000 $

Réel par rapport au plan

La projection financière incluse dans le plan d'entreprise pour l'exercice précédent (31 janvier 2023) prévoyait des dépenses totales de 2,8 M$.

Revenus d'autres sources

D'ici à la fin de l'exercice 2023–2024, le CAC prévoit des revenus d'autres sources de l'ordre de 1,5 à 1,7 M$.

[1] Les recouvrements du CAC (comptes débiteurs) correspondant aux travaux sur les évaluations en dehors de l'entente de financement avec ISDE (ASPC) renfloueront le compte de rémunération différée. Le CAC a pour pratique de puiser dans les fonds de rémunération différée (passif des indemnités de départ) pour les évaluations de trésorerie.

L'EXERCICE 2024–2025

Les dépenses prévues du CAC pour l'exercice 2024–2025 sont estimées à 3 541 862 $.

Durant cette période, le CAC aura quatre évaluations demandées par ISDE en cours. Comme il est indiqué ci-dessous, deux évaluations seront publiées durant l'exercice 2024–2025 et deux auront connu des progrès substantiels.

Le conseil d'administration, sur recommandation du CAFRRH, devra approuver le budget du CAC pour l'exercice 2023–2024 d'ici au 31 mars 2024.

Dans l'exercice 2024-2025, le CAC travaillera quatre évaluations pour ISDE :

1. Pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans le système de recherche postsecondaire (publication prévue durant l'exercice 2024–2025);
2. Technologies de production atypique au service de la sécurité alimentaire au Canada (publication prévue durant l'exercice 2024–2025);
3. Trouver l'équilibre entre la sécurité de la recherche et la science ouverte pour la recherche préoccupante à double usage (progrès substantiels au cours de l'exercice 2024-2025);
4. L'état de la science et de la technologie et L'état de la recherche et développement industrielle au Canada (progrès substantiels au cours de l'exercice 2024-2025).

Revenus d'autres sources

À l'heure actuelle, le CAC s'attend à des revenus supplémentaires d'autres sources de l'ordre de 700 k$ ou environ 23% de financement supplémentaire pour l'exercice 2024–2025.

Cela inclut une évaluation non financée par l'appel de proposition de ISDE 2023.

10. DÉCLARATION FINALE

En 2005, le gouvernement du Canada a commencé à financer le CAC afin de disposer d'une capacité permanente de réalisation d'évaluations indépendantes, faisant autorité et fondées sur les données probantes d'un large éventail de questions complexes et pertinentes pour l'élaboration de politiques. Depuis, le CAC a réuni des comités d'experts pour évaluer un ensemble diversifié de questions de politique publique et a effectué plus de 60 évaluations pour le gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des commanditaires non gouvernementaux.

Il a accompli ce travail grâce aux efforts d'un personnel professionnel, d'un conseil d'administration expérimenté, d'un comité consultatif scientifique de renommée internationale et de plus de 1 200 personnes dévouées qui ont donné bénévolement de leur temps pour fournir au gouvernement du Canada des données probantes de grande qualité en vue de l'élaboration de politiques. La valeur des évaluations du CAC pour le gouvernement et la population canadienne découle de la combinaison unique d'indépendance, d'autorité, de crédibilité et d'efficacité inhérente à la méthodologie du CAC.

Dix-neuf années d'expérience confirment que le CAC fournit au gouvernement du Canada des évaluations de haute qualité, crédibles, indépendantes et fondées sur les données probantes, qui ont une incidence en éclairant les politiques dans de nombreux domaines de responsabilité gouvernementale. Le gouvernement du Canada est engagé à prendre des décisions politiques fondées sur les données probantes en reconnaissant la nécessité des évaluations et a sélectionné le CAC comme bénéficiaire du FSS avec un prix de 17 728 600 $ sur cinq ans.

Le conseil d'administration, le comité consultatif scientifique et le personnel du CAC se réjouissent de poursuivre leur collaboration avec ISDE afin d'améliorer la capacité du CAC à éclairer les politiques au Canada.

ANNEXE A : EXIGENCES DU PLAN D'ENTREPRISE

Exigences de l'entente de financement en ce qui concerne le plan d'entreprise

6.1 Plan d'entreprise. Le bénéficiaire doit produire un plan d'entreprise annuel à la satisfaction du ministre au plus tard deux (2) mois avant le début de chaque exercice financier. Les plans d'entreprise annuels sont rédigés dans les deux langues officielles et doivent être approuvés par le conseil d'administration.

6.2 Contenu du plan d'entreprise. Le plan d'entreprise doit comprendre :

(a) une déclaration des objectifs du bénéficiaire pour l'année à venir;

(b) une description des activités proposées pour l'exercice à venir, ainsi qu'une proposition de calendrier de leur mise en œuvre;

(c) les résultats attendus de ces activités;

(d) une référence au plan d'entreprise précédent du bénéficiaire, en particulier à ses succès et aux défis qui restent à relever;

(e) les dépenses prévues pour les activités de l'exercice à venir, par source de financement;

(f) les revenus prévus provenant d'autres sources pour l'exercice à venir;

(g) les besoins annuels de trésorerie pour les dépenses proposées, notamment le montant demandé pour les décaissements durant l'exercice à venir;

(h) l'évaluation des risques, les stratégies d'atténuation et les stratégies de suivi permanent du rendement;

(i) les montants dus au gouvernement fédéral en vertu de la loi, de la présente entente ou de toute autre entente;

(j) les activités prévues durant l'exercice à venir visant à améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion, accompagnées d'objectifs et des résultats mesurables.

ANNEXE B : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 janvier 2024

Nom	Poste	Emplacement
Soheil Asgarpour, Ph. D, FACG	Président, Petroleum Technology Alliance Canada; ancien président, Académie canadienne du génie	Calgary, Alb.
Pascal Grenier, ing.	Vice-président principal, Services aériens et Exploitation mondiale, CAE	Montréal, Qc
Chantal Guay, ing., P. Eng., FACG (présidente du CCG)	Directrice générale, Conseil canadien des normes	Ottawa, Ont.
Jawahar (Jay) Kalra, M.D., MACSS (vice-président et président du CAFRRH)	Professeur, Département de pathologie et de médecine de laboratoire et membre du conseil des gouverneurs, Université de la Saskatchewan	(Saskatoon, Sask.)
Catherine Karakatsanis, O.C., FACG	Directrice de l'exploitation, Morrison Hershfield Group Inc.; présidente, Académie canadienne du génie	Toronto, Ont.
Cynthia E. Milton, Ph. D	Vice-présidente associée à la recherche, Université de Victoria; ancienne présidente du Collège des nouveaux chercheurs, Société royale du Canada	Victoria, C.-B.
Sue Molloy, Ph. D (présidente)	Présidente, Glas Ocean Electric; professeure auxiliaire, Université de Dalhousie	Halifax, N.-É.
Donna Strickland, C.C., Ph. D, MSRC, FACG	Professeure, Département de physique et d'astronomie, Université de Waterloo; prix Nobel de physique 2018	Waterloo, Ont.
Gisèle Yasmeen, Ph. D	Vice-présidente associée, International, Université d'Ottawa	Ottawa, Ont.
Nipun Vats, Ph. D (observateur)	Sous-ministre adjoint, Innovation, Sciences et Développement économique Canada	Gouvernement du Canada

Départs du conseil d'administration, exercice 2023–2024

Nom	Poste	Emplacement
Judy Illes, C.M., Ph. D, MSRC, MACSS	Professeure et chercheuse universitaire distinguée, Département de médecine, Université de la Colombie-Britannique	Vancouver, C.-B.

ANNEXE C : COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE

Au 31 janvier 2024

Nom	Poste	Emplacement
David Castle, Ph. D (président)	Ancien vice-président, Recherche, Université de Victoria	Victoria, C.-B.
Maydianne Andrade, Ph. D	Professeure de sciences biologiques, titulaire de la Chaire de recherche du Canada, vice-doyenne, Affaires professorales et équité, Université de Toronto	Toronto, Ont.
Peter Backx, Ph. D, MSRC	Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en biologie cardiovasculaire, Université York, University Health Network	Toronto, Ont.
Kyle Bobiwash	Professeur adjoint et chercheur autochtone, Département d'entomologie, Université du Manitoba	Winnipeg, Man.
Stephanie Chang, Ph. D	Professeure et codirectrice, MEL Urban Systems, Université de la Colombie-Britannique	Vancouver, C.-B.
Jackie Dawson, Ph. D	Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'environnement, la société et les politiques; professeure agrégée, Département de géographie, Université d'Ottawa	Ottawa, Ont.
Colleen Flood, Ph. D, MSRC, MACSS	Directrice, Centre de droit, politique et éthique de la santé; professeure et titulaire de la Chaire de recherche en droit de la santé, Université d'Ottawa	Ottawa, Ont.
Digvir Jayas, Ph. D, FACG	Vice-président, Recherche et international, Université du Manitoba	Winnipeg, Man.
Malcolm King, MACSS	Directeur scientifique, Institut de la santé des Autochtones, Instituts de recherche en santé du Canada	(Saskatoon, Sask.)
Chris MacDonald, Ph. D	Professeur agrégé; directeur, Ted Rogers Leadership Centre; Président, Département de droit et des affaires; École de gestion Ted Rogers, Université métropolitaine de Toronto	Toronto, Ont.
Louise Poissant	Directrice scientifique, Fonds de recherche du Québec — Société et culture	Montréal, Qc
Nicole A. Poirier, Ph. D, FACG	Présidente, KoanTeknico Solutions Inc.	Beaconsfield, Qc
David Wolfe, Ph. D	Codirecteur, Laboratoire d'innovation et de politique, École d'affaires mondiales et d'affaires publiques Munk, Université de Toronto	Toronto, Ont.

Départs du CCS, exercice 2023–2024

Nom	Poste	Emplacement
Neena Chappell, Ph. D, MSRC, MACSS	Professeure émérite, Institute on Aging and Lifelong Health, Département de sociologie, Université de Victoria	Victoria, C.-B.
Jamie Snook, Ph. D	Directeur général, Torngat Wildlife Plants and Fisheries Secretariat, Labrador	Happy Valley-Goose Bay (T.-N.-L.)